

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 12 mars 2020 à 19h30, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences : Manon Robitaille, Margaret Lavallée, Frédéric Berthiaume, Micheline Groulx Stabile, Michel Mendes et Erik Johnson

Benoit Ferland, directeur général  
Jacques Robichaud, greffier

Sont également présents :

Patrick Denis, directeur Régie de police du Lac des Deux-Montagnes,  
Francine Thibodeau, adjointe cabinet du maire et à la direction générale

---

**1. Séance ordinaire**

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 19h30.

**1.1 Adoption de l'ordre du jour**

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

2020-03-12.037

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes**

---

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

**1.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2020**

---

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2020, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

2020-03-12.038

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2020, tel que déposé.

**ADOPTÉE**

2. **Affaires du Conseil**

2.1 **Versements d'aide financière – Divers organismes**

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Francine Thibodeau, adjointe à la direction générale, datée du 2 mars 2020 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile  
Appuyé par monsieur Erik Johnson  
Et unanimement résolu

2020-03-12.039

D'OCTROYER des contributions financières aux organismes suivants :

Fondation Autisme Laurentides/ projet d'expansion	3 000 \$
Fondation du Triolet/ soirée bénéfice	250 \$
C.P.A. St-Eustache/événement annuel	250 \$

DE DÉCRÉTER que ces dépenses soient imputées au poste budgétaire 02.111.00.970.

**ADOPTÉE**

2.2 **Nomination du maire suppléant et du substitut à la MRC de Deux-Montagnes – Monsieur Michel Mendes**

IL EST

Proposé par Monsieur Denis Martin  
Appuyé par madame Margaret Lavallée  
Et unanimement résolu

2020-03-12.040

DE NOMMER monsieur Michel Mendes à titre de maire suppléant et de substitut du maire à la MRC de Deux-Montagnes, à compter du 13 mars 2020 jusqu'au 4 juin 2020 inclusivement.

**ADOPTÉE**

2.3 **Avril, mois de la jonquille**

CONSIDÉRANT que chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie ;

CONSIDÉRANT que pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant ;

CONSIDÉRANT qu'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et le Québécoises ;

CONSIDÉRANT que la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8 %, passant de 55 % en 1992 à 63 % en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer ;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public ;

CONSIDÉRANT que la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être ;

CONSIDÉRANT le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la Jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile  
Appuyé par madame Margaret Lavallée  
Et unanimement résolu

2020-03-12.041

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

**ADOPTÉE**

#### **2.4 Municipalité alliée contre la violence conjugale**

CONSIDÉRANT que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne ;

CONSIDÉRANT que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal ;

CONSIDÉRANT que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale ;

CONSIDÉRANT que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité ;

CONSIDÉRANT que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec ;

CONSIDÉRANT que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson  
Appuyé par monsieur Michel Mendes  
Et unanimement résolu

2020-03-12.042 DE PROCLAMER la Ville de Deux-Montagnes «Municipalité alliée contre la violence conjugale».

**ADOPTÉE**

**2.5 Élections municipales 2021 – Reconduction de la division des districts électoraux**

---

CONSIDÉRANT la demande de reconduction des districts électoraux à la Commission de la représentation électorale du Québec, en vue des prochaines élections municipales du 7 novembre 2021 ;

CONSIDÉRANT l’avis favorable de la Commission de la représentation électorale du Québec, daté du 4 mars 2020, à la reconduction des districts électoraux.

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille  
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume  
Et unanimement résolu

2020-03-12.043 DE RECONDUIRE, pour les élections municipales du 7 novembre 2021, la division du territoire en districts électoraux adoptée en 2008 en vertu du Règl. n° 1330.

**ADOPTÉE**

**3. Comités, commissions, régie**

**3.1 Dépôt des procès-verbaux**

Le greffier dépose le procès-verbal suivant :

- Comité consultatif d’urbanisme du 4 mars 2020

**4. Règlements municipaux**

**4.1 Adoption – Règlement n° 1659 – Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des élus municipaux (Règl. 1615)**

---

CONSIDÉRANT qu’un avis de motion du présent règlement a dûment été donné et qu’un projet de règlement a été déposé lors de la séance tenue le 13 février 2020 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet d’augmenter la rémunération du maire et d’ajouter une rémunération additionnelle aux élus qui siègent sur différents comités ;

CONSIDÉRANT qu’une erreur s’est glissée dans le projet de règlement déposé concernant la rémunération proposée du maire, qui aurait dû se lire «85 000 \$» ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi sur les cités et villes* pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille  
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume

2020-03-12.044

D'ADOPTER, avec changement, le Règlement n° 1659 intitulé «*Règlement modifiant le règlement sur le traitement des élus municipaux (Règl. 1615)*», tel que déposé.

**ADOPTÉE** à l'unanimité, incluant le vote du maire

**4.2 Adoption – Règlement n°1660 - Règlement modifiant le Règlement sur la tarification des services rendus par la Ville de Deux-Montagnes (Règl. 1454)**

---

\* *La conseillère Margaret Lavallée déclare avoir un intérêt pécuniaire direct ou indirect du fait qu'elle est l'une des organisatrices et dirigeantes d'une ligue de balle-molle. Madame Lavallée s'abstient de participer aux délibérations et de voter.*

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance tenue le 13 février 2020 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet de prévoir l'imposition d'un tarif pour les non-résidents qui jouent dans une ligue organisée de baseball ou de balle-molle ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi sur les cités et villes* pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

2020-03-12.045

D'ADOPTER, avec changement, le Règlement n° 1660 intitulé «*Règlement modifiant le Règlement sur la tarification des services rendus par la Ville de Deux-Montagnes (Règl. 1454)*», tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**5. Finances**

**5.1 Dépôt de la liste des chèques émis – Février 2020**

---

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois de février 2020 et montrant un total de :

➤ Fonds général :	2 240 925,18 \$
➤ Fonds de dépenses en immobilisations :	237 784,41 \$

**5.2 Dépôt du rapport des activités de la Trésorière en matière de financement et de contrôle des dépenses électorales pour l'exercice financier 2019**

Le greffier dépose le rapport de la Trésorière de ses activités prévues au chap. XIII de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités pour l'exercice financier 2019.

**5.3 Service des travaux publics - Demande de carte de crédit**

CONSIDÉRANT que beaucoup d'achats sont maintenant fait par Internet, le département des travaux publics aurait donc besoin d'une carte de crédit ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stable  
Et unanimement résolu

2020-03-12.046

D'AUTORISER Monsieur Gabriel Persechino à obtenir une carte de crédit effective au nom de la Ville de Deux-Montagnes

**ADOPTÉE**

**6. Ressources humaines**

**6.1 Dépôt de la liste des employés engagés par le directeur général**

Le greffier dépose la liste des employés engagés par le directeur général suivant le Règlement de délégation n° 1580.

**7. Urbanisme**

**7.1 Demandes d'approbation de PIIA**

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée  
Appuyé par madame Manon Robitaille  
Et unanimement résolu

2020-03-12.047

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants aux conditions recommandées par le CCU :

N°	Adresse des travaux	Description
A)	232, 17 <sup>e</sup> Avenue (lot 6 359 640)	D'approuver la demande de PIIA n° 2020-00034 pour le projet de construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux étages. Pour la façade principale les matériaux de revêtement proposés sont de brique Techno Bloc Griffintown de couleur blanc élégant et de déclin de Canixel Sierra, tel que démontré sur l'image couleur soumise.
B)	230, 17 <sup>e</sup> Avenue (lot 6 359 641)	D'approuver la demande de PIIA n° 2020-00035 pour le projet de construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux étages. Pour la façade principale les matériaux de revêtement proposés sont de brique Rinox Champlain ash charcoal et de déclin de Canixel Granite, tel que démontré sur l'image couleur soumise.
C)	313, 27 <sup>e</sup> Avenue (lot 1 974 141)	D'approuver la demande de PIIA n° 2019-00675 pour le projet d'agrandissement du bâtiment principal de type jumelé par l'ajout d'un vestibule d'entrée et d'une véranda à l'arrière et ajout d'un avant-toit deux versants au-dessus de la porte d'entrée principale. Pour la façade principale les matériaux de revêtement proposés sont en déclin de vinyle blanc, tel que démontré sur les plans soumis.
D)	2209, ch. d'Oka (lot 1 973 909)	D'approuver la demande de PIIA n° 2020-00036 pour le projet de deux nouvelles enseignes pour le commerce <i>Duckwash</i> tel que démontré sur les photos soumises et conditionnellement à ce que le requérant régularise sa situation relativement à l'affichage à cette adresse.
E)	230 et 232, 17 <sup>e</sup> Avenue (lots proposés 6 303 470 et 6 303 471)	D'approuver la demande de PIIA n°2020-5002 pour la demande de permis de lotissement du lot 1 974 182, pour un retour aux lots originaux, existants avant la réforme cadastrale, soit les lots 88-36 et 88-37, sans modifications aux dimensions originales ni à la superficie de chacun des lots, lesquels seront identifiés par les numéros 6 303 470 et 6 303 471.

**ADOPTÉE**

**8. Travaux publics**

**8.1 Nettoyage des conduites d'égout et puisards (Appel d'offres GT2019-003) – Renouvellement pour l'année 2020**

CONSIDÉRANT l'adjudication le 12 septembre 2019 du contrat pour le nettoyage des conduites d'égout et des puisards année 2019 (appel d'offres GT2019-003) ;

CONSIDÉRANT les options de renouvellement offertes pour les années 2020, 2021, 2022 et 2023, la Ville désire se prévaloir de son option de renouvellement pour l'année 2020 ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson  
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume  
Et unanimement résolu

**2020-03-12.048**

D'EXERCER l'option de renouvellement pour l'année 2020 du contrat pour le nettoyage des conduites d'égout et des puisards avec *Beauregard Environnement Ltée* selon les documents d'appel d'offres GT2019-003 indexés selon l'IPC des 12 derniers mois.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée aux postes budgétaires 02.412.00.536, 02.415.00.521 et 02.417.01.532.

**ADOPTÉE**

**8.2 Marquage des rues et stationnements (Appel d'offres GT2019-002) – Renouvellement pour l'année 2020**

CONSIDÉRANT l'adjudication le 13 juin 2019 du contrat pour le marquage des rues et des stationnements pour la saison 2019 (appel d'offre GT2019-002) ;

CONSIDÉRANT les options de renouvellement offertes pour les années 2020, 2021, 2022 et 2023, la Ville désire se prévaloir de son option de renouvellement pour l'année 2020 ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume  
Et unanimement résolu

**2020-03-12.049**

D'EXERCER l'option de renouvellement pour l'année 2020 du contrat pour le marquage des rues et stationnements avec *Entreprise M.R.Q. Enr.*, selon les documents d'appel d'offres GT2019-002 indexés selon l'IPC des 12 derniers mois.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.355.00.458.

**ADOPTÉE**



**8.3 Gestion Benoit Dumoulin Inc. / Groupe l'Héritage inc. – Projet domiciliaire rue Terrasse-Goyer – Non-objection à la délivrance d'un certificat d'autorisation par le MELCC**

---

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance de la demande de la compagnie *GBD Construction inc.* concernant le projet de construction de quadruplex sur la rue de la Terrasse Goyer ;

CONDÉRANT que le promoteur du projet désire obtenir un accord de la Ville concernant l'acceptabilité du projet relativement à l'obtention d'un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée  
Appuyé par monsieur Michel Mendes  
Et unanimement résolu

2020-03-12.050

QUE la Ville ne s'objecte pas à la délivrance par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MELCC) du certificat d'autorisation pour le projet de construction de quadruplex sur la rue de la Terrasse Goyer, par *GBD Construction inc.* et/ou *Groupe l'Héritage inc.*

**ADOPTÉE**

**9. Loisirs et Développement communautaire**

**9.1 Fondation Sercan – Demande d'autorisation à tenir un barrage routier pour une levée de fonds**

---

CONSIDÉRANT la demande reçue de la Fondation Sercan ;

CONSIDÉRANT que le barrage routier serait tenu le 14 mai 2020, de 7 h à 18 h, à l'intersection de la 20<sup>e</sup> avenue et de l'aréna Olympia ;

CONSIDÉRANT que les fonds ramassés iront à la Fondation Sercan ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile  
Appuyé par madame Margaret Lavallée  
Et unanimement résolu

2020-03-12.051

D'AUTORISER la Fondation Sercan à tenir un barrage routier le 14 mai 2020, de 7 h à 18 h, à l'intersection de la 20<sup>e</sup> avenue et de l'aréna Olympia et ce sous réserve du respect des mesures de sécurité et du support de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes et du Service des travaux publics.

**ADOPTÉE**

**9.2 École Crestview – Demande d’assistance financière pour une levée de fonds**

CONSIDÉRANT la demande reçue de l’école Crestview ;

CONSIDÉRANT qu’il s’agit d’un tournoi de hockey, organisé par l’école élémentaire Crestview pour une levée de fonds pour les enfants autistes ;

CONSIDÉRANT que cette levée de fonds se tiendrait le 11 avril prochain de 9 h à 21 h ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume  
Appuyé par monsieur Michel Mendes  
Et unanimement résolu

2020-03-12.052

D’AUTORISER l’école élémentaire Crestview, à tenir une levée de fonds pour enfants autistes dans le cadre d’un tournoi de hockey, le samedi 11 avril 2020 de 9 h à 21 h.

D’AUTORISER la tarification spéciale, soit 50\$/heure, pour la réservation de 12 heures de glace pour le tournoi de hockey.

**ADOPTÉE**

**9.3 Fondation de l’hôpital Saint-Eustache – Demande d’autorisation d’un tournoi de pêche pour une levée de fonds**

CONSIDÉRANT la demande reçue de *Bateaux Legend Montréal* ;

CONSIDÉRANT qu’il s’agisse d’une demande pour un tournoi de pêche dans le but d’amasser des fonds pour la Fondation de l’hôpital St-Eustache ;

CONSIDÉRANT que ce tournoi aurait lieu les 18 et 19 juillet 2020 de 6 h à 17 h à la descente de bateaux du parc Armitage ;

CONSIDÉRANT qu’il y aurait consommation de boissons alcoolisées donc demande pour se procure un permis de réunion auprès de la Régie des alcools des courses et des jeux et demande d’autorisation auprès de la Ville ;

CONSIDÉRANT la demande d’un droit de passage à la descente de bateaux menant au Lac des Deux-Montagnes ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson  
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume  
Et unanimement résolu

2020-03-12.053

D’AUTORISER M. Grenier de *Bateaux Legend Montréal* à tenir son tournoi de pêche les 18 et 19 juillet prochain, de 6 h à 17 h, au parc Armitage, et également d’utiliser la descente de bateaux.

D’AUTORISER M. Grenier à se procurer un permis de réunion pour la consommation de boissons alcoolisées ;

D'AUTORISER la tenue de l'évènement sous réserve du respect des mesures de sécurité, du support de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, du Service des travaux publics et du Service des loisirs ;

**ADOPTÉE**

**10. Période de questions (30 minutes au maximum)**

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 20h02.  
Aucun citoyen ne questionne le conseil.

**11. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h02 par le maire.

---

Denis Martin, maire

---

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.  
Greffier et directeur des Services juridiques